

Communiqué de presse

le 16 février 2018

Activité en 2017 de la Commission de Surendettement de la Vendée (85)

Sous la présidence de **M. Alfred Fuentes, Directeur Départemental des Finances Publiques, la Commission de Surendettement des particuliers** a dressé le 16 février 2018 son bilan d'activité 2017.

Réunie tous les 15 jours, la Commission de la Vendée a analysé 1594 situations de surendettement : ce volume est en recul de près de 8 % par rapport à l'année précédente, tendance légèrement supérieure aux observations régionales et nationales. 1.416 situations de surendettement ont été déclarés recevables à la procédure.

Conformément à la volonté de l'État et du législateur, le taux de solutions pérennes (à l'inverse de solutions dites d'attente) a continué de s'élever : il atteint en 2017, 85 % et devrait permettre de limiter le taux de re dépôt, qui aujourd'hui, s'élève à 50 %.

Les orientations vers une Procédure de Rétablissement Personnel (PRP), qui consiste dans l'effacement total des dettes du débiteur, a concerné 31% des situations de surendettement traitées en 2017, soit 474 dossiers.

En tant qu'opérateur national chargé de l'éducation économique, budgétaire et financière, la Banque de France a formé en Vendée plus de 150 travailleurs sociaux et étudiants en économie sociale et familiale en 2017 et a mené différentes actions de communication sur la prévention et le traitement du surendettement auprès d'associations et d'acteurs sociaux.

Les évolutions législatives qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018 vont simplifier et accélérer la mise en œuvre de solutions pour les personnes en situation de surendettement. La phase de conciliation en vue d'un accord amiable avec les créanciers est désormais réservée aux seules situations dans lesquelles le déposant est propriétaire d'un bien immobilier (environ 17 % des situations en Vendée). Dans tous les autres cas, les mesures sont imposées par la commission sans homologation des tribunaux (hors procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire). La conjugaison de ces simplifications va renforcer l'efficacité de la procédure tout en réduisant significativement les délais de traitement.

Communiqué de presse

Informations typologiques pour la Vendée :

Le nombre de dossiers pour 100.000 habitants de 15 ans et plus a diminué et se situe à 290 en 2017 (320 en 2016) pour une moyenne nationale de 343.

En 2017 en Vendée, 27% des personnes surendettées sont au chômage.

Parmi les ménages surendettés 44% n'ont aucune capacité de remboursement et 33% ont une capacité de remboursement positive mais inférieure à 450 euros. Au total, 77% des ménages surendettés ont une capacité de remboursement faible ou négative. Ce taux est de 80% en France.

En Vendée, l'endettement global se décompose en moyenne de la façon suivante :

- ✓ Endettement immobilier : 47%
- ✓ Crédits à la consommation : 29%
- ✓ Dette de charges courantes : 9%
- ✓ Autres dettes : 15%

L'endettement moyen des ménages surendettés, hors immobilier, s'élève à 29 869 € en Vendée, le plus élevé de la région. Il est de 25 315 euros dans les Pays de la Loire et de 27 862 € en France.

Le département de Vendée se distingue par une part de propriétaires et propriétaires accédants (16.9% des dossiers recevables) plus importante qu'en région et en France (respectivement 13.3% et 11.7% des dossiers recevables).

L'endettement global moyen, y compris immobilier, s'établit à 56 062 € en Vendée. Il est de 43 395 € dans les Pays de la Loire et de 43 366 € en France.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter :

M. Olivier SIGAUD
Secrétaire de la Commission de surendettement
Directeur Départemental de la Banque de France
Tél : 02 51 24 47 65 ou 02 51 24 24 52